Recueil des actes administratifs n° 2

de la Ville des HERBIERS

- Année 2012-

Mis à la disposition du public
le : 29 juin 2012

Nous certifions que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant 9 pages, figurent dans le recueil n°2 de 2012, mis à la disposition du public le 29 juin 2012.

Le Maire,
Marcel ALBERT

MAIRIE DES HERBIERS 85500 (Vendée)

SOMMAIRE

Pages

Arrêtés du Maire ..... **10 à 20**

- **Arrêté n°268 du 2 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue du Bignon
- **Arrêté n°272 du 2 avril 2012 :**
  Réglementation du stationnement - rue de l'Amiral de l'Etenduère
- **Arrêté n°274 du 3 avril 2012 :**
  Subdélégation de fonction et de signature à M. Jean-Luc CHARPENTIER, 5ème Adjoint, chargé de développement et des ressources techniques
- **Arrêté n°277 du 5 avril 2012 :**
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Maison de retraite du Landreau
- **Arrêté n°278 du 5 avril 2012 :**
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Résidence Les Genêts
- **Arrêté n°293 du 16 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Rue Notre Dame
- **Arrêté n°294 du 16 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour passage de conduite de gaz - Place du Petit Bourg
- **Arrêté n°295 du 16 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Allée de la Motte
- **Arrêté n°296 du 16 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Rue de la Feuilleraie
- **Arrêté n°297 du 16 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Brandon le 17 juin 2012
- **Arrêté n°298 du 16 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue Notre Dame
- **Arrêté n°306 du 18 avril 2012 :**
  Extension de la zone bleue rue Nationale
- **Arrêté n°307 du 19 avril 2012 :**
  Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 22 janvier 2012
- **Arrêté n°311 du 20avril 2012 :**
  Arrêté portant restriction de stationnement sur les aires réservées aux cars scolaires

- **Arrêté n°333 du 25 avril 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de supports France Télécom
- **Arrêté n°334 du 25 avril 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Brandon le 17 juin 2012 - retrait de l'arrêté 2012-297
- **Arrêté n°335 du 25 avril 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux - carrefour Massabielle
- **Arrêté n°345 du 25 avril 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour manifestation du 28 avril 2012
- **Arrêté n°364 du 26 avril 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Gymnase de l'Etenduère
- **Arrêté n°365 du 26 avril 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Gymnase du Donjon
- **Arrêté n°366 du 26 avril 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Eglise Notre Dame
- **Arrêté n°367 du 26 avril 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription – Le Moulin des Affaires
- **Arrêté n°368 du 26 avril 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Alain Manoukian
- **Arrêté n°369 du 26 avril 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Etam
- **Arrêté n°373 du 27 avril 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue Roche Themer
- **Arrêté n°377 du 27 avril 2012** :
  Arrêté interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 3,5 T sur les rues de la Métairie, des Bouvreuils, des Mésanges, des Fauvettes, des Moineaux et des roitelets
- **Arrêté n°379 du 27 avril 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour la destruction des corbeaux dans le parc du Landreau
- **Arrêté n°383 du 2 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - ZAC Ekho 4 - Lot 16
- **Arrêté n°384 du 2 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Longuenay
- **Arrêté n°385 du 2 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue Romanet et Route de Clisson
- **Arrêté n°386 du 2 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de dépose de supports béton - Rue Nationale
- **Arrêté n°387 du 3 mai 2012** :
  Autorisation de détention d'un chien catégorisé délivrée à Mme Figuester Vanessa
- **Arrêté n°399 du 10 mai 2012** :
  Réglementation temporaire de la circulation pour la foire annuelle de la Saint Barnabé le 09 juin 2012
- **Arrêté n°400 du 10 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour l'organisation du salon de la voiture d'occasion des 1er et 2 juin 2012
- **Arrêté n°406 du 15 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - rue Romanet

- **Arrêté n°407 du 15 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - rue Pidanne
- **Arrêté n°411 du 15 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie - Rue de l'Ouvrardière
- **Arrêté n°412 du 15 mai 2012** :
  Ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - bar sandwicherie Subway au Centre Commercial Leclerc
- **Arrêté n°422 du 22 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie- Rue Nationale
- **Arrêté n°423 du 22 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Rue Denis Papin
- **Arrêté n°424 du 22 mai 2012** :
  Réglementation temporaire de la circulation pour le vide grenier du 9 juin 2012
- **Arrêté n°425 du 22 mai 2012** :
  Réglementation temporaire de la circulation pour la foire annuelle de la Saint Barnabé le 09 juin 2012 - Retrait de l'arrêté 2012-399
- **Arrêté n°426 du 22 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau – rue demoiselle.
- **Arrêté n°427 du 22 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Rue du Bois Joly
- **Arrêté n°428 du 22 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique et téléphonique - Rue Notre Dame
- **Arrêté n°429 du 22 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour l'organisation du salon de la voiture d'occasion des 1er et 2 juin 2012 - Retrait de l'arrêté 2012-400
- **Arrêté n°446 du 23 mai 2012** :
  Autorisation d'une vente au déballage Place des Remparts le samedi 9 juin 2012
- **Arrêté n°449 du 23 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique et téléphonique - Rue Notre Dame - Retrait de l'arrêté 2012-428
- **Arrêté n°453 du 23 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 9 juin 2012
- **Arrêté n°470 du 24 mai 2012** :
  Portant réglementation temporaire de circulation par alternat par feux sur la RD n°0160 à partir du PR 16.000 jusqu'au PR 16.300 situé en agglomération sur le territoire de la commune des Herbiers à compter du 29/05/12 jusqu'au 29/05/12 pour une durée de 2h00 en raison de confection de boucles de détection pour feux tricolores
- **Arrêté n°471 du 24 mai 2012** :
  Portant réglementation temporaire de circulation par rétrécissement de la chaussée provoqué par un léger empiètement latéral sur la RD n°0160 à partir du PR 16.000 jusqu'au PR 16.300 situé en agglomération sur le territoire de la commune des Herbiers à compter du 29/05/12 jusqu'au 08/06/12 pour une durée de 11 jours en raison de travaux d'aménagement paysager.
- **Arrêté n°478 du 24 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour manifestation sportive le 25 aout 2012
- **Arrêté n°505 du 24 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Place des Droits de l'Homme
- **Arrêté n°507 du 25 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Rue de la Métairie de la Roche

- **Arrêté n°508 du 25mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Place du Petit Bourg
- **Arrêté n°509 du 25 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Avenue des Peux
- **Arrêté n°510 du 25 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 9 juin 2012 - Retrait de l'arrêté 2012-453
- **Arrêté n°513 du 29 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'enrobés - Rue d'Ardelay
- **Arrêté n°514 du 29 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchements eau au lieu dit la Drapelière
- **Arrêté n°515 du 29 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - rue de Clisson - rue Romanet
- **Arrêté n°517 du 31 mai 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'enrobés - Rue d'Ardelay - Retrait de l'arrêté n°2012-513
- **Arrêté n°523 du 1er juin 2012** :
  Ouverture temporaire d'exploitation avec prescriptions - Manifestation 6ème Salon de la Magie du Bois au Parc des expositions de la Gare
- **Arrêté n°524 du 1er juin 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour course de rollers le 7 octobre 2012
- **Arrêté n°525 du 1er juin 2012** :
  Règlementation temporaire de la circulation pour cause d'épreuves sportives sur la voie publique - course cycliste de la Guimbaudière le 30 septembre 2012
- **Arrêté n°526 du 5 juin 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour cause de course cycliste - Jard - Les Herbiers le 19 septembre 2012
- **Arrêté n°542 du 6 juin 2012** :
  Mesures temporaires de la circulation pour animations estivales en centre-ville
- **Arrêté n°543 du 6 juin 2012** :
  Arrêté interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 3,5 T sur la rue d'Elbée, la rue Alexander Fleming, la rue Jacques Monod, la rue Louis Lumière, la Place Pierre et Marie Curie, la rue Amboise Paré, la rue Blaise Pascal
- **Arrêté n°550 du 12 juin 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour la fête de la musique
- **Arrêté n°554 du 12 juin 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'arrachage de poteaux France Télécom – rue Nationale
- **Arrêté n°555 du 12 juin 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture de chambre France Télécom – rue de Clisson et rue du Brandon
- **Arrêté n°556 du 12 juin 2012** :
  Mesures temporaires de sécurité pour pose de canalisation eau potable - Rue Etienne Lenoir
- **Arrêté n°559 du 13 juin 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Hôtel Restaurant l'OREE DES BOIS VERTS
- **Arrêté n°560 du 13 juin 2012** :
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Hôtel LE RELAIS Restaurant LA BOUCHERIE
- **Arrêté n°561 du 14juin 2012** :
  Réglementation temporaire de sécurité pour cause de course cycliste - Jard - Les Herbiers le 12 septembre 2012 - retrait de l'arrêté 2012-526

- **Arrêté n°564 du 14 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de réalisation de zone "30" - Avenue Rondeau
- **Arrêté n°565 du 14 juin 2012 :**
  Réglementation du stationnement sur l'esplanade devant la mairie
- **Arrêté n°566 du 16 juin 2012 :**
  Réglementation du stationnement en centre-ville
- **Arrêté n°571 du 18 juin 2012 :**
  Autorisation de détention d'un chien catégorisé délivré à M. BONHOMEAU Guillaume
- **Arrêté n°572 du 18 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable - Rue du Maréchal Ferrant
- **Arrêté n°573 du 18 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue Nationale
- **Arrêté n°574 du 19 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue de Grouteau
- **Arrêté n°575 du 19 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour récupération d'un transformateur - Avenue Charles de Gaulle
- **Arrêté n°577 du 19 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement - Rue Saint-Exupéry - Impasse Guynemer
- **Arrêté n°635 du 26 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour les festivités du 14 juillet 2012
- **Arrêté n°636 du 26 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour travaux de nettoyage - Avenue Charles de Gaulle
- **Arrêté n°639 du 26 juin 2012 :**
  Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Centre commercial Ardelay (secteurs 1, 2, 3, 4 et 5)
- **Arrêté n°645 du 28 juin 2012 :**
  Mesures temporaires de sécurité pour enlèvement d'un échafaudage autour de l'Eglise Saint-Pierre - rue Nationale

Décisions du Maire ..... 21 à 30

- **Décision n°55 du 3 avril 2012 :**
  Appartement sis 23 bis Grande Rue - Les Herbiers : bail d'habitation conclu avec Melle Jennifer COUZINET
- **Décision n°56 du 3 avril 2012 :**
  Cession d'un véhicule à la société BEAUVOIS Automobiles
- **Décision n°57 du 6 avril 2012 :**
  Cession d'un véhicule à la société BEAUVOIS Automobiles
- **Décision n°58 du 17 avril 2012 :**
  Atelier-relais n°7 sis 41 rue Denis Papin - Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation du 24 avril 2009 conclue avec la société JML FROID
- **Décision n°59 du 17 avril 2012 :**
  Contrat de prêt d'un instrument de musique conclu avec l'Association La Nouvelle Jeanne d'Arc
- **Décision n°60 du 17 avril 2012 :**
  Tarifs locations auditorium – Tour des Arts sise place des Droits de l'Homme – les Herbiers
- **Décision n°61 du 17 avril 2012 :**
  Bureaux rez-de-chaussée de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : avenant n°1 au bail conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée

- **Décision n°62 du 24 avril 2012 :**
  Installations sportives communales : avenant n°1 à la convention d'occupation conclue avec le lycée privé Jean XXIII/Les Herbiers
- **Décision n°63 du 25 avril 2012 :**
  Bâtiment industriel sis 6 rue Etienne Lenoir – Les Herbiers : avenant n°1 au bail commercial du 7 août 2009 conclu avec la S.A.S SAMEDIA
- **Décision n°64 du 2 mai 2012 :**
  Logement d'habitation/Appartement situé au 1er étage de l'immeuble sis 5 rue Jean Huteau - Les Herbiers : bail d'habitation conclu avec M. et Mme MONJAL
- **Décision n°65 du 2 mai 2012 :**
  Bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche - Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la S.A.R.L VERRIER
- **Décision n°66 du 3 mai 2012 :**
  Tarifs de la programmation culturelle – saison 2012-2013
- **Décision n°67 du 3 mai 2012 :**
  Bureau premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la S.A.R.L A.B.C.P COMPETENCES
- **Décision n°68 du 11 mai 2012 :**
  Modification de la sous-régie de recettes du centre culturel municipal
- **Décision n°69 du 14 mai 2012 :**
  Résiliation de la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels du 7 mars 2012 conclue avec la S.A.R.L. FREMER
- **Décision n°70 du 21 mai 2012 :**
  Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Vendée Les Herbiers Football
- **Décision n°71 du 21 mai 2012 :**
  Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association Les Herbiers Vendée Basket
- **Décision n°72 du 22 mai 2012 :**
  Local n°12 du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : Avenant n°5 à la convention du 26 juin 2003 conclue avec la S.A.R.L APT'IMMO
- **Décision n°73 du 22 mai 2012 :**
  Participation pour le financement de l'assainissement collectif- fixation des tarifs - modification de la décision municipale n° 145 du 5 décembre 2011
- **Décision n°74 du 22 mai 2012 :**
  Garages n°11 et n°13 sis rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec la SCP DABLEMONT-DE BLANDERE/Les Herbiers
- **Décision n°75 du 22 mai 2012 :**
  Convention de mise à disposition de terrains pour l'accueil d'un cirque près de l'Ecole d'Ardelay
- **Décision n°77 du 25 mai 2012 :**
  Tarifs des restaurants scolaires - année 2012-2013
- **Décision n°78 du 30 mai 2012 :**
  Local n°11 du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : avenant n°9 à la convention du 28 mai 2004 conclu avec EUROPEDEN
- **Décision n°79 du 31 mai 2012 :**
  Participation pour non réalisation d'aires de stationnement - fixation du tarif
- **Décision n°80 du 7 juin 2012 :**
  Garage n°17 sis rue du Pont de la Ville - Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec M. Jean-Pierre FONTENEAU
- **Décision n°81 du 7 juin 2012 :**
  Tarifs d'animation - Régie de recettes du service animation jeunesse

- **Décision n°82 du 8 juin 2012 :**
  Ateliers-relais n°8 et n°9 sis 43 et 45 rue Denis Papin - Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d'occupation du 30 juin 2010 conclue avec la S.A.R.L SAM-EQUIPEMENTS
- **Décision n°83 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Backwards"
- **Décision n°84 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Old Rip Van Winkle"
- **Décision n°85 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Dickbrigade"
- **Décision n°86 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Sore Breathing Cold"
- **Décision n°87 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Scumbag"
- **Décision n°88 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Panic Rock"
- **Décision n°89 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Homesick Blue"
- **Décision n°90 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe de M. Medhi EL MARZOUKI
- **Décision n°91 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "BBC SOUND BOX"
- **Décision n°92 du 12 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Musselmen"
- **Décision n°93 du 14 juin 2012 :**
  Occupation privative du domaine public - Fixation des tarifs
- **Décision n°94 du 15 juin 2012 :**
  Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la Société FERS / CHOLET
- **Décision n°95 du 12 juin 2012 :**
  Bureaux premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun conclu avec l'Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social (A.R.E.A.M.S)
- **Décision n°96 du 19 juin 2012 :**
  Bureaux sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : bail conclu avec l'association des assistantes maternelles
- **Décision n°97 du 19 juin 2012 :**
  Atelier-relais n°6 sis 39 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention d'occupation du 26 mai 2008 conclue avec la S.A.R.L SM Rondeau
- **Décision n°98 du 19 juin 2012 :**
  Tarifs des forfaits pour les « Jeudis de la Tour des Arts » - Tour des Arts sise Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers

- **Décision n°99 du 21 juin 2012 :**
  Bureau n°6 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : Bail dérogatoire conclu avec la S.A.S C3 Consultants Atlantique
- **Décision n°100 du 26 juin 2012 :**
  Logement d'habitation sis 10 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°5 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Yann VIOLLEAU
- **Décision n°101 du 26 juin 2012 :**
  Logement d'habitation sis 12 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d'occupation précaire conclue avec Mme Pascale BARON
- **Décision n°102 du 26 juin 2012 :**
  Logement d'habitation sis 14 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Carl BARRAUD
- **Décision n°103 du 26 juin 2012 :**
  Immeuble sis 2 rue des Bénédictins - Les Herbiers : avenant n°2 au bail conclu avec l'association O.G.E.C du Petit Bourg/Les Herbiers
- **Décision n°104 du 26 juin 2012 :**
  Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe de M. Teddy MADDONINI
- **Décision n°105 du 26 juin 2012 :**
  Centre de formation sis 8 rue Etienne Lenoir - Les Herbiers : bail commercial conclu avec l'association AFT IFTIM FORMATION CONTINUE
- **Décision n°106 du 27 juin 2012 :**
  Immeuble sis 2 rue des Bénédictins - Les Herbiers : avenant n°2 à la convention de mise à disposition conclue au profit de l'association Familles Rurales / Les Herbiers
- **Décision n°107 du 28 juin 2012 :**
  Atelier sis 21 rue Gâte Bourse - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Amis Sans Frontière
- **Décision n°108 du 28 juin 2012 :**
  Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la S.A.R.L BAUDON ROUVREAU Recyclage

Délibérations du Conseil municipal ..... **31 à 42**

- **Délibération n°1 du 9 mai 2012 :**
  Modification des effectifs
- **Délibération n°2 du 9 mai 2012 :**
  Versement d'une aide attribuée par le FIPHP
- **Délibération n°3 du 9 mai 2012 :**
  Modalité d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents non titulaires
- **Délibération n°4 du 9 mai 2012 :**
  Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'un groupe scolaire à la Tibourgère
- **Délibération n°5 du 9 mai 2012 :**
  Budget 2012 – décision modificative n°1
- **Délibération n°6 du 9 mai 2012 :**
  Participation au SyDEV et à Vendée Eau
- **Délibération n°7 du 9 mai 2012 :**
  Financement de l'acquisition en VEFA de 8 logements Place des Droits de l'Homme aux Herbiers – Garanties d'emprunts à Vendée Logement
- **Délibération n°8 du 9 mai 2012 :**
  Financement de la construction de 52 logements zone du Grand Fief aux Herbiers – Garantie d'emprunt à Vendée Logement

- **Délibération n°9 du 9 mai 2012 :**
  Financement de la construction de 6 logements à la Roche Thémer aux Herbiers – Garanties d'emprunts à la SA HLM Le Val de Loire
- **Délibération n°10 du 9 mai 2012 :**
  Fonds d'animation du marché Saint Pierre – Modalités de versement d'une subvention
- **Délibération n°11 du 9 mai 2012 :**
  Attribution de subventions diverses
- **Délibération n°12 du 9 mai 2012 :**
  Attribution de subventions culturelles
- **Délibération n°13 du 9 mai 2012 :**
  Zone d'Activités EKHO 4 – Cession d'un lot au groupe Jean Rouyer
- **Délibération n°14 du 9 mai 2012 :**
  Zone d'Activités La Pépinière – Cession d'un terrain à l'entreprise Luc Merlet
- **Délibération n°15 du 9 mai 2012 :**
  Zone d'Activités La Pépinière – Cession d'un terrain à l'Atelier Métal Concept – Abrogation de la délibération n°14 du 19 septembre 2011
- **Délibération n°16 du 9 mai 2012 :**
  Zone d'Activités La Buzenière - Cession d'un terrain à l'entreprise SM Rondeau
- **Délibération n°17 du 9 mai 2012 :**
  ZAC du Grand Fief - Cession d'un terrain à la SCI Planus
- **Délibération n°18 du 9 mai 2012 :**
  Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC)
- **Délibération n°19 du 9 mai 2012 :**
  Installation d'une chaufferie bois collective avec réseau de chaleur – Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action « Etude de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les bâtiments communaux »
- **Délibération n°20 du 9 mai 2012 :**
  Enquête publique – Projet d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme - Avis sur la demande d'autorisation
- **Délibération n°21 du 9 mai 2012 :**
  Construction d'une école publique à la Tibourgère – Approbation du programme et lancement d'une procédure de concours
- **Délibération n°22 du 9 mai 2012 :**
  Marché de travaux d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme – Autorisation de signature
- **Délibération n°23 du 9 mai 2012 :**
  Construction d'un centre d'accueil enfance à Ardelay – Avenant au marché de travaux
- **Délibération n°24 du 9 mai 2012 :**
  Acquisition d'une portion de terrain – La Marière – appartenant à M. et Mme Charbonneau – Classement dans le domaine public routier communal
- **Délibération n°25 du 9 mai 2012 :**
  Subventions kilométriques aux clubs nationaux
- **Délibération n°26 du 9 mai 2012 :**
  Subventions « haut-niveau » aux clubs nationaux
- **Délibération n°27 du 9 mai 2012 :**
  Subvention de fonctionnement – Répartition aux clubs sportifs
- **Délibération n°28 du 9 mai 2012 :**
  Adoption du règlement des inscriptions aux restaurants scolaires municipaux pour l'année scolaire 2012-2013

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°268 du 2 avril 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue du Bignon
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé par feux tricolores au droit du chantier – carrefour rue du Bignon et rue de la Renaissance du 3 au 13 avril 2012.

Arrêté n°272 du 2 avril 2012 :
Réglementation du stationnement - rue de l'Amiral de l'Etenduère
Matérialise deux emplacements à durée limitée à 15 mn et un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite arborant un macaron rue de l'Amiral de l'Etenduère.
Interdit tout stationnement en dehors des emplacements des zones bleues ou blanches prévues à cet effet ainsi que sur les pelouses publiques, bordures ou ronds-points.

Arrêté n°274 du 3 avril 2012 :
Subdélégation de fonction et de signature à M. Jean-Luc CHARPENTIER, 5ème Adjoint, chargé de développement et des ressources techniques
Subdélègue à Jean-Luc CHARPENTIER, 5ème adjoint, la compétence visée au 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 5 au 14 avril 2012 : peut prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation, dans la limite du seuil de 200 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget, et signer tous les courriers et tous les actes concernant ce domaine.

Arrêté n°277 du 5 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Maison de retraite du Landreau
Autorise la maison de retraite du Landreau, classé dans la 4ème catégorie, de type Jh V, situé 4 bis rue Saint Etienne aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans les délais impartis.

Arrêté n°278 du 5 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions- Résidence Les Genêts
Autorise la résidence "Les Genêts", classé dans la 4ème catégorie, de type J, situé 14 avenue Massabielle aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°293 du 16 avril 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Rue Notre Dame
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé par panneaux B15 et C18 au droit du chantier – rue Notre Dame, du 19 avril au 3 mai 2012.

Arrêté n°294 du 16 avril 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour passage de conduite de gaz - Place du Petit Bourg
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit du chantier – place du Petit Bourg, du 30 avril au 4 mai 2012.

Arrêté n°295 du 16 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Allée de la Motte

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit du chantier – allée de la Motte, du 30 avril au 11 mai 2012.

Arrêté n°296 du 16 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Rue de la Feuilleraie

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé par panneaux B15 et C18 au droit du chantier – rue de la Fleuilleraie, du 30 avril au 4 mai 2012.

Arrêté n°297 du 16 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Brandon le 17 juin 2012

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 17 juin 2012 de 10h45 à 12h30 dans les rues du Brandon, de l'Eglise, Saint Blaise, de la Bienfaisance, Jean Huteau, de l'Arceau et Saint-Exupéry.

Arrêté n°298 du 16 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue Notre Dame

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandé par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit du chantier – rue Notre Dame, du 19 au 20 avril 2012.

Arrêté n°306 du 18 avril 2012 :

Extension de la zone bleue rue Nationale

Etend le périmètre de la zone bleue rue Nationale, de la place d'Herbauges jusqu'à l'intersection entre la rue du 11 Novembre et la place du Petit Bourg.

Arrêté n°307 du 19 avril 2012 :

Dérogation au repos dominical - ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 22 janvier 2012

Autorise les concessions automobiles à ouvrir exceptionnellement le dimanche 22 avril 2012.

Arrêté n°311 du 20avril 2012

Arrêté portant restriction de stationnement sur les aires réservées aux cars scolaires

Réserve des places de stationnements aux cars de ramassage scolaire et aux taxis scolaires et nterdit l'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule, sur des zones identifiées par panneaux (parking devant le gymnase de la rue de l'Amiral de l'Etenduère, zone de la gare routière de l'Etenduère, parking devant la sortie de l'école du Brandon, rue de l'abbé Favreau), du lundi au vendredi en période scolaire, de 7H30 à 8H30, de 11H00 à 12H30 et de 16H00 à 18H00.

Arrêté n°333 du 25 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de remplacement de supports France Télécom

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux AK5, K5a, B3 et K10 au droit du chantier, suivant la liste des poteaux à remplacer, du 7 mai au 1er juin 2012.

Arrêté n°334 du 25 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du Brandon le 17 juin 2012 - retrait de l'arrêté 2012-297

Retire l'arrêté 2012-297 du 16 avril 2012.

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 17 juin 2012 de 10h45 à 12h30 dans les rues du Brandon, de l'Eglise, Saint Blaise, de la Bienfaisance, Jean Huteau, de l'Arceau, Saint-Exupéry et Gate Bourse (entre la rue de l'Arceau et la rue Saint-Exupéry).

Arrêté n°335 du 25 avril 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux - carrefour Massabielle
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules sur l'avenue Massabielle, la rue de l'Ouvrardière et la rue de Saumur, les 9 et 10 mai 2012.

Arrêté n°345 du 25 avril 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour manifestation du 28 avril 2012
Interdit le stationnement et la circulation de tous véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking de l'Auditorium du 27 avril 2012 18h00 au 29 avril 2012 5h00.

Arrêté n°364 du 26 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Gymnase de l'Etenduère
Autorise le gymnase de l'Etenduère, classé dans la 2ème catégorie, de type X, situé rue de l'Etenduère aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°365 du 26 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Gymnase du Donjon
Autorise le gymnase du Donjon, classé dans la 3ème catégorie, de type X, situé rue des Ménestrels aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°366 du 26 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Eglise Notre Dame
Autorise L'Eglise Notre-Dame, classée dans la 3ème catégorie, de type V, située rue des Bénédictins aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°367 du 26 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription – Le Moulin des Affaires
Autorise l'établissement Le Moulin des Affaires, classé dans la 1ère catégorie, de type M pour le bâtiment bois, situé route des Bois Verts – avenue des Sables aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°368 du 26 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Alain Manoukian
Autorise l'établissement Alain Manoukian, classé dans la 3ème catégorie, de type M, situé 3 rue olivier de Serres – ZA la Buzenière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°369 du 26 avril 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Etam
Autorise l'établissement ETAM, classé dans la 4ème catégorie, de type M, situé avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°373 du 27 avril 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue Roche Themer
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue Roche Thémer, du 9 mai au 9 juin 2012.

Arrêté n°377 du 27 avril 2012 :

Arrêté interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 3,5 T sur les rues de la Métairie, des Bouvreuils, des Mésanges, des Fauvettes, des Moineaux et des roitelets

Interdit la circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5T, sur les rues de la métairie, des bouvreuils, des mésanges, des fauvettes des moineaux et des roitelets.

Arrêté n°379 du 27 avril 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la destruction des corbeaux dans le parc du Landreau

Interdit, dans le cadre des opérations de destruction des corbeaux freux, l'accès au Parc de Landreau au public les 3, 10, 15 et 22 mai 2012, de 18h30 à 20h30.

Arrêté n°383 du 2 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - ZAC Ekho 4 - Lot 16

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 au droit du chantier – ZAC Ekho 4 – Lot 16, du 21 mai au 1er juin 2012.

Arrêté n°384 du 2 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Longuenay

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 au droit du chantier – Longuenay, du 14 mai au 1er juin 2012.

Arrêté n°385 du 2 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue Romanet et Route de Clisson

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit du chantier– rue Romanet et route de Clisson, du 21 mai au 8 juin 2012.

Arrêté n°386 du 2 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de dépose de supports béton - Rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale, du 2 au 11 mai 2012.

Arrêté n°387 du 3 mai 2012 :

Autorisation de détention d'un chien catégorisé délivrée à Mme Figuester Vanessa

Autorise Mme Vanessa FIGUESTER, domiciliée Cité de la Demoiselle aux Herbiers, à détenir un chien de la race Staffordhire terrier américain, appartenant à la catégorie 2.

Arrêté n°399 du 10 mai 2012 :

Réglementation temporaire de la circulation pour la foire annuelle de la Saint Barnabé le 09 juin 2012

Interdit, sauf aux riverains, la circulation ou le stationnement de tous véhicules et engins à roues dans les rues de l'Arceau, de l'Eglise, du Marché, Neuve, de la Voûte, Place des Halles, J. Huteau, de la Bienfaisance, Grande Rue, du Brandon (entre Grande Rue et rue de Clisson), Place du Marché, rue de Saumur (entre Place du Champ de Foire et rue J. Huteau), le samedi 9 juin 2012 de 0h à 22h.

Arrêté n°400 du 10 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour l'organisation du salon de la voiture d'occasion des 1er et 2 juin 2012

Interdit la circulation et le stationnement Place d'Herbauges et rue des Bains Douches, du 1er juin 2012 0h00 au 2 juin 2012 21h00.

Arrêté n°406 du 15 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - rue Romanet
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – rue Romanet, du 4 au 15 juin 2012.

Arrêté n°407 du 15 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - rue Pidanne
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquet K10 au droit du chantier – rue Pidanne, du 9 au 18 mai 2012.

Arrêté n°411 du 15 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie - Rue de l'Ouvrardière
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules, sauf riverains, rue de l'Ouvrardière (entre la rue de la Virée de la Galerne et la RD 160) le 16 mai 2012.

Arrêté n°412 du 15 mai 2012 :
Ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - bar sandwicherie Subway au Centre Commercial Leclerc
Autorise l'établissement Centre Commercial Leclerc, classé dans la 1ère catégorie, de type M N, situé avenue des Chauvières aux Herbiers, pour la cellule à enseigne "Bar-Sandwicherie Subway", à ouvrir son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°422 du 22 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie- Rue Nationale
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules, sauf riverains, rue Nationale (entre la rue du 11 Novembre et la rue de la Distillerie) du mardi 29 mai au vendredi 8 juin 2012.

Arrêté n°423 du 22 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Rue Denis Papin
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit du chantier, rue Denis Papin, du 21 mai au 8 juin 2012.

Arrêté n°424 du 22 mai 2012 :
Réglementation temporaire de la circulation pour le vide grenier du 9 juin 2012
Interdit, sauf riverains, la circulation et le stationnement de tous véhicules et engins à roues Place des Remparts, le samedi 9 juin 2012 de 6h à 18h.

Arrêté n°425 du 22 mai 2012 :
Réglementation temporaire de la circulation pour la foire annuelle de la Saint Barnabé le 09 juin 2012 - Retrait de l'arrêté 2012-399
Retire l'arrêté 2012-399 du 10 mai 2012.
Interdit, sauf aux riverains, la circulation ou le stationnement de tous véhicules et engins à roues dans les rues de l'Arceau, de l'Eglise, du Marché, Neuve, de la Voûte, Place des Halles, J. Huteau, de la Bienfaisance, Grande Rue, du Brandon (entre Grande Rue et rue de Clisson), Place du Marché, rue de Saumur (entre Place du Champ de Foire et rue J. Huteau), le samedi 9 juin 2012 de 0h à 23h.

Arrêté n°426 du 22 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Rue de la Demoiselle
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit de chantier, rue de la Demoiselle, du 29 mai au 8 juin 2012.

Arrêté n°427 du 22 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau - Rue du Bois Joly

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit de chantier, rue du Bois Joly, du 29 mai au 8 juin 2012.

Arrêté n°428 du 22 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique et téléphonique - Rue Notre Dame

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit de chantier, rue Notre-Dame, du 4 au 22 juin 2012.

Arrêté n°429 du 22 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour l'organisation du salon de la voiture d'occasion des 1er et 2 juin 2012 - Retrait de l'arrêté 2012-400

Retire l'arrêté 2012-400 du 10 mai 2012

Interdit le stationnement et la circulation Place d'Herbauges du vendredi 1er juin 0h00 au samedi 2 juin 21h.

Arrêté n°446 du 23 mai 2012 :

Autorisation d'une vente au déballage Place des Remparts le samedi 9 juin 2012

Autorise l'Office de Tourisme du Pays des Herbiers à organiser une vente au déballage sur la place des remparts le samedi 9 juin 2012, de 8 h à 18h.

Arrêté n°449 du 23 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique et téléphonique - Rue Notre Dame - Retrait de l'arrêté 2012-428

Retire l'arrêté 2012-428 du 22 mai 2012.

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit de chantier, rue Notre-Dame, du 29 mai au 22 juin 2012.

Arrêté n°453 du 23 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 9 juin 2012

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking de l'Auditorium, le samedi 9 juin 2012, de 9h00 à 9h00

Arrêté n°470 du 24 mai 2012 :

Portant réglementation temporaire de circulation par alternat par feux sur la RD n°0160 à partir du PR 16.000 jusqu'au PR 16.300 situé en agglomération sur le territoire de la commune des Herbiers à compter du 29/05/12 jusqu'au 29/05/12 pour une durée de 2h00 en raison de confection de boucles de détection pour feux tricolores

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux de chantier synchronisés ou par signaux K10, en cas de dysfonctionnement de l'exploitation par feux, sur la RD n°0160 à partir du PR 16.000 jusqu'au PR 16.300, le 29 mai 2012, pour une durée de 2H00. Malgré la date fixée, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

Arrêté n°471 du 24 mai 2012 :

Portant réglementation temporaire de circulation par rétrécissement de la chaussée provoqué par un léger empiètement latéral sur la RD n°0160 à partir du PR 16.000 jusqu'au PR 16.300 situé en agglomération sur le territoire de la commune des Herbiers à compter du 29/05/12 jusqu'au 08/06/12 pour une durée de 11 jours en raison de travaux d'aménagement paysager.

Réglemente la circulation sur la RD n°0160 dans les sens les Herbiers (limite commune) vers les Herbiers (entrée rocade) du PR 16.000 au PR 16.300. Fait basculer, en raison du rétrécissement de la chaussée

provoqué par un léger empiètement latéral, le trafic routier sur la partie libre de la voie, du 29/05/2012 au 08/06/2012, inclus, de 7H30 à 18H30.

Arrêté n°478 du 24 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour manifestation sportive le 25 aout 2012
Interdit la circulation, sauf riverains, sur la rue Johannes Gutenberg, lors du déroulement des jeux par l'école de cyclisme de la ville des Herbiers, le 25 août 2012, de 12H à 19H

Arrêté n°505 du 24 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique - Place des Droits de l'Homme
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit de chantier, Place des Droits de l'Homme, le 7 juin 2012.

Arrêté n°507 du 25 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Rue de la Métairie de la Roche
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit de chantier, rue de la Métairie de la Roche, du 5 au 8 juin 2012.

Arrêté n°508 du 25mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Place du Petit Bourg
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 ou par piquet K10 au droit de chantier, place du Petit Bourg, du 2 au 13 juillet 2012.

Arrêté n°509 du 25 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement électrique - Avenue des Peux
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous véhicules avenue des Peux, du 11 au 29 juin 2012.

Arrêté n°510 du 25 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du 9 juin 2012 - Retrait de l'arrêté 2012-453
Retire l'arrêté 2012-453 du 23 mai 2012.
Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking de l'Auditorium – rue de la Prise d'Eau, le samedi 9 juin 2012 de 9h à 19h.

Arrêté n°513 du 29 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'enrobés - Rue d'Ardelay
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 au droit de chantier, rue d'Ardelay, du 29 au 30 mai 2012.

Arrêté n°514 du 29 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchements eau au lieu dit la Drapelière
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 au droit de chantier, lieu-dit de la Drapelière, du 18 au 29 juin 2012.

Arrêté n°515 du 29 mai 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - rue de Clisson - rue Romanet
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit de chantier, rue Romanet, rue de Clisson, du 31 mai au 8 juin 2012.

Arrêté n°517 du 31 mai 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'enrobés - Rue d'Ardelay - Retrait de l'arrêté n°2012-513

Retire l'arrêté 2012-513 du 29 mai 2012.

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 et C18 au droit de chantier, rue d'Ardelay, du 4 au 5 juin 2012.

Arrêté n°523 du 1er juin 2012 :

Ouverture temporaire d'exploitation avec prescriptions - Manifestation 6ème Salon de la Magie du Bois au Parc des expositions de la Gare

Autorise l'établissement Parc des Expos de la Gare, classé dans la 1ère catégorie, de type L T X, situé 35 rue du 11 Novembre 1918 aux Herbiers, à ouvrir temporairement son exploitation, du 1er au 4 juin 2012, pour la manifestation "6ème salon de la Magie du Bois". L'exploitant est chargé de réalisé immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°524 du 1er juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour course de rollers le 7 octobre 2012

Interdit la circulation de tous véhicules (sauf riverains, autorisés à circuler dans le sens de la course) le dimanche 7 octobre 2012, de 9h à 18h, dans les rues suivantes : place de la Gare (haut de l'avenue de la Gare), allée des Marronniers, rue du 11 novembre 1919, rue de la Gare, Parc d'Exposition Novestyle, avenue Rondeau.

Interdit la circulation de tous véhicules (sauf riverains, autorisés à circuler dans le sens de la course) le dimanche 7 octobre 2012, de 12h à 18h, dans les rues suivantes : rue Georges Clémenceau, rue de la Métairie, avenue des Chauvières, Rocade Sud (D755B), Rue de la Tisonnière, rue Edouard Branly, Rue Ampère, rue de l'Etenduère, rue de la Demoiselle, Rue Marcel Cerdan, Rue du Grand Fief, Rue Pierre de Coubertin, rue de l'Ardelay, rue du 8 mais 1945, Rue Flandres Dunkerque, rue de la Hutte.

Interdit la circulation de tous véhicules dans le couloir de bus de la Gare Routière (entre les rues de l'Etenduère et de la Demoiselle) le dimanche 7 octobre 2012, de 12h à 18h (sauf participants et véhicules accompagnateurs accrédités).

Arrêté n°525 du 1er juin 2012 :

Règlementation temporaire de la circulation pour cause d'épreuves sportives sur la voie publique - course cycliste de la Guimbaudière le 30 septembre 2012

Interdit, lors du déroulement de l'épreuve course cycliste de la Guimbaudière prévue de 13H à 18H30, la circulation dans le sens contraire de la course sur les VC 266, 212, 204 et CR 468.

Interdit le stationnement du public dans les lieux suivants : virage à angle droit ou en épingle à cheveu, carrefour.

Arrêté n°526 du 5 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour cause de course cycliste - Jard - Les Herbiers le 19 septembre 2012

Interdit le stationnement et met la circulation en sens unique dans le sens de la course les 19 septembre 2012 de 16h à 19h, dans les rues suivantes : rue Clémenceau, rue Pidanne, rue de l'Industrie, rue de l'Ardelay, avenue de la Gare, rue du 11 novembre, rue Nationale, rue de la Roche Thémer, RD2755B, avenue de l'Aurore.

Arrêté n°542 du 6 juin 2012 :

Mesures temporaires de la circulation pour animations estivales en centre-ville

Interdit la circulation de tous véhicules, sauf secours, rue de la Voûte du 15 juin au 30 septembre 2012.

Arrêté n°543 du 6 juin 2012 :

Arrêté interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 3,5 T sur la rue d'Elbée, la rue Alexander Fleming, la rue Jacques Monod, la rue Louis Lumière, la Place Pierre et Marie Curie, la rue Amboise Paré, la rue Blaise Pascal

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 T dans les rues suivantes : rue d'Elbée, rue Alexander Fleming, rue Jacques Monod, rue Louis Lumière, Place Pierre et Marie Curie, rue Amboise Paré, rue Blaise Pascal.

Arrêté n°550 du 12 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour la fête de la musique

Interdit le stationnement et la circulation à tous véhicules du jeudi 21 juin 2012 18H00 au vendredi 22 juin 2012 2H00, dans les rues suivantes (rue de l'Eglise, rue du Tourniquet, Ru Nationale (entre la rue du Tourniquet et la rue du 11 novembre), rue de la Prise d'Eau, Rue Newton, rue et place du Marché, rue de la Voûte, rue de la Bienfaisance, Rue St Blaise (de la rue de l'Eglise au parking St Blaise), rue du Brandon (entre la rue St Jacques et la Grande Rue), Grande Rue, rue Jean Huteau, rue Basse des Halles, rue du Pont de la Ville (entre la rue du Brandon et l'impasse des Tanneurs), rue des Bains Douches, rue Neuve, rue des Arts.
Interdit le stationnement de tous véhicules le 21 juin 2012 dès 8H00 sur les portions de place délimitées par des panneaux place des Droits de l'Homme, parking Jeanne d'Arc, place des Herbauges, parking des Arts, place des Remparts

Arrêté n°554 du 12 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'arrachage de poteaux France Télécom – rue Nationale

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement de tous véhicules rue Nationale les 14 et 15 juin 2012.

Arrêté n°555 du 12 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'ouverture de chambre France Télécom – rue de Clisson et rue du Brandon

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux au droit de chantier, rue du Brandon et rue de Clisson (de la rue du Brandon à la rue Beaurepaire) les 14 et 15 juin 2012.

Arrêté n°556 du 12 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour pose de canalisation eau potable - Rue Etienne Lenoir

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15 – C18au droit de chantier, rue Etienne Lenoir, du 24 juin au 6 juillet 2012.

Arrêté n°559 du 13 juin 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Hôtel Restaurant l'OREE DES BOIS VERTS

Autorise l'établissement Hôtel Restaurant l'OREE DES BOIS VERTS, classé dans la 5ème catégorie, de type ON, situé 2 rue des bois verts aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Arrêté n°560 du 13 juin 2012 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Hôtel LE RELAIS Restaurant LA BOUCHERIE

Autorise l'établissement Hôtel LE RELAIS Restaurant LA BOUCHERIE, classé dans la 4ème catégorie, de type ON, situé 18-20 rue de Saumur aux Herbiers, à poursuivre son exploitation. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Arrêté n°561 du 14 juin 2012 :

Réglementation temporaire de sécurité pour cause de course cycliste - Jard - Les Herbiers le 12 septembre 2012 - retrait de l'arrêté 2012-526

Retire l'arrêté 2012-526 du 5 juin 2012.

Interdit le stationnement et met la circulation en sens unique dans le sens de la course, le 12 septembre 2012 de 16h à 19h dans les rues Clémenceau, Pidanne, de l'Industrie, d'Ardelay, avenue de la Gare, du 11 novembre, Nationale, de la Rocher Themer, RD 2755B et avenue de l'Aurore.

Arrêté n°564 du 14 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de réalisation de zone "30" - Avenue Rondeau

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules (sauf riverains) avenue Rondeau du 18 au 21 juin 2012.

Arrêté n°565 du 14 juin 2012 :

Réglementation du stationnement sur l'esplanade devant la mairie

Interdit le stationnement de tous véhicules sur l'esplanade devant la mairie (au niveau des places de parking devant le mat du drapeau) les 6, 7 et 8 mai et les 9, 10 et 11 novembre de chaque année.

Arrêté n°566 du 16 juin 2012 :

Réglementation du stationnement en centre-ville

Abroge les arrêtés 2010-753 et 2012-306.

Délimite la zone bleue, les emplacements à durée limités 15 mn, les emplacements réservés aux livraisons, les emplacements et couloirs réservés aux autocars, les emplacements réservés aux handicapés et interdit tout autre stationnement en dehors des zones prévues à cet effet, en centre-ville.

Arrêté n°571 du 18 juin 2012 :

Autorisation de détention d'un chien catégorisé délivré à M. BONHOMEAU Guillaume

Autorise M. Guillaume BONHOMEAU – Les Herbiers, à détenir son chien (Rottweiler femelle) appartenant à la catégorie 2.

Arrêté n°572 du 18 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable - Rue du Maréchal Ferrant

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation en sens unique alterné, commandée par feux au droit de chantier, rue du Maréchal Ferrant du 2 au 14 juillet 2012.

Arrêté n°573 du 18 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz - Rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation en sens unique alterné, commandée par feux tricolore au droit de chantier, rue Nationale du 2 au 6 juillet 2012.

Arrêté n°574 du 19 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux - Rue de Grouteau

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules (sauf riverains) rue Grouteau le 20 juin de 14H00 à 18H00.

Arrêté n°575 du 19 juin 2012 :

Mesures temporaires de sécurité pour récupération d'un transformateur - Avenue Charles de Gaulle

Ferme la circulation sur la piste cyclable située devant le Collège Jean Rostand, avenue Charles de Gaulle, le 26 juin 2012.

Arrêté n°577 du 19 juin 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement - Rue Saint-Exupéry - Impasse Guynemer
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules (sauf riverains et transports scolaires) sur la rue Saint-Exupéry et sur l'impasse Guynemer du 20 juin au 27 juillet 2012.

Arrêté n°635 du 26 juin 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour les festivités du 14 juillet 2012
Interdit la circulation des véhicules du vendredi 13 juillet 2012 20H00 au samedi 14 juillet 2012 1H00, place de la Gare, avenue de la Gare (de l'avenue Rondeau à la place de la Gare), avenue des Marronniers, rue du 11 novembre (de la pace de la Gare, à l'avenue Rondeau).
Interdit la circulation des piétons le vendredi 13 juillet 2012 de 8H00 à 24H00 sur l'ensemble du périmètre de sécurité.
Interdit le stationnement le vendredi 13 juillet 2012 de 8H00 à 24H00 sur la place de la Gare.

Arrêté n°636 du 26 juin 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour travaux de nettoyage - Avenue Charles de Gaulle
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules sur le piste cyclable de l'avenue des Sables (du giratoire de l'Atlantique à la rue de l'Etenduère) du 9 au 12 juillet 2012.

Arrêté n°639 du 26 juin 2012 :
Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - Centre commercial Ardelay (secteurs 1, 2, 3, 4 et 5)
Autorise l'établissement Centre Commercial Ardelay, situé avenue Charles de Gaulle aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter du 26 juin 2012 pour les cellules des secteurs suivants :
- *Secteur 1 de type M 2ème catégorie* : **Kiabi, Tape à l'oeil, Afflelou**
- *Secteur 2 de type M 1ère catégorie :* **Armand Thiery Femme, Armand Thiery Toscane, Armand Thiery Homme, Chauss'Expo, Cache Cache/Bonobo/Patrice Bréal, Camaïeu, Jules**
- *Secteur 3 de type M 2ème catégorie :* **Gifi**
- *Secteur 4 de type M 1ère catégorie :* **Bricolage Leclerc ;**
- *Secteur 5 de type NW 3ème catégorie* : **Restaurant, Banque Crédit Mutuel ;**

L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°645 du 28 juin 2012 :
Mesures temporaires de sécurité pour enlèvement d'un echaffaudage autour de l'Eglise Saint-Pierre - rue Nationale
Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules au droit de chantier, rue Nationale, le 12 juillet 2012.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Décision n°55 du 3 avril 2012 :
Appartement sis 23 bis Grande Rue - Les Herbiers : bail d'habitation conclu avec Melle Jennifer COUZINET
Donne à bail à loyer à Melle COUZINET Jennifer un appartement de 50 m² situé au 1er étage de l'immeuble sis 23 bis Grande Rue, à compter du 19 avril 2012, pour une durée de 6 ans, moyennant versement d'un loyer mensuel de 356 € et d'une provision pour charges de 15 € / mois.

Décision n°56 du 3 avril 2012 :
Cession d'un véhicule à la société BEAUVOIS Automobiles
Cède à la société BEAUVOIS AUTOMOBILES – Vendéopôle – 1, rue Thomas Edison – Les Herbiers, un véhicule Peugeot Boxer 2.0 Fourgon Tôle 320 MH 2.0, immatriculé 1278 TS 85 pour un montant de 1 794 €.

Décision n°57 du 6 avril 2012 :
Cession d'un véhicule à la société BEAUVOIS Automobiles
Cède à la société BEAUVOIS AUTOMOBILES – Vendéopôle – 1, rue Thomas Edison – Les Herbiers, un véhicule Citroën Boxer Fourgon Tôle 31 MH 5P, immatriculé 8131 TR 85 pour un montant de 1 794 €.

Décision n°58 du 17 avril 2012 :
Atelier-relais n°7 sis 41 rue Denis Papin - Les Herbiers : avenant n°1 à la convention d'occupation du 24 avril 2009 conclue avec la société JML FROID
Proroge l'occupation de l'atelier-relais n°7, sis 41 rue Denis Papin – Les Herbiers, par la société JML FROID jusqu'au 16 avril 2013, moyennant un versement à la Ville d'une indemnité d'occupation mensuelle de 565,00 € H.T. pour la période du 17/04/2012 au 16/04/2013.

Décision n°59 du 17 avril 2012 :
Contrat de prêt d'un instrument de musique conclu avec l'Association La Nouvelle Jeanne d'Arc
Met à disposition de l'Association La Nouvelle Jeanne d'Arc un saxophone de marque Yamaha – modèle YAS 475 – pour les besoins de sa fanfare, à titre gratuit, à compter du 1er mai 2012 pour une durée de 3 années.

Décision n°60 du 17 avril 2012 :
Tarifs location auditorium – Tour des Arts sise place des Droits de l'Homme – les Herbiers
Fixe les tarifs des manifestations privées à caractère culturel pour l'année 2012 :

Location Auditorium pour manifestation privée à caractère culturel (type concert privé)	500 € H.T
Régisseur forfait ½ journée	480 € (non soumis à TVA)
Forfait location/accord Piano concert Yamaha C7	600 € H.T
Forfait location Kit batterie Yamaha Mapple Custom Absolute	150 € H.T
Forfait location tête d'ampli + enceintes Gallien Krueger pour contrebasse	150 € H.T
Option Atrium + foyer cuisine pour cocktail (sans vaisselle, avec mise en place de tables non nappées dans l'atrium)	150 € H.T

Décision n°61 du 17 avril 2012 :
Bureaux rez-de-chaussée de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : avenant n°1 au bail conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée

Fixe la provision mensuelle pour les charges locatives, pour la période du 9 mars 2012 au 8 mars 2013, à 63 €. Elle sera réajustée chaque année en fonction des dépenses réellement exposées l'année précédente.

Décision n°62 du 24 avril 2012 :
Installations sportives communales : avenant n°1 à la convention d'occupation conclue avec le lycée privé Jean XXIII/Les Herbiers
Modifie les tarifs horaires d'utilisation des équipements sportifs communaux pour l'année 2012 :

Grande salle : ..... 8,25 €
Supplément chauffage (toute l'année) : ..... 2,29 €
Supplément pour gardiennage : ..... 5,75 €
Petite salle ou salle spécialisée : ..... 4,99 €
Installations extérieures ou de plein air : ..... 9,59 €
Piscine par couloir de 25 m : .....14,36 €
Installations spéciales : .....22,05 €

Décision n°63 du 25 avril 2012 :
Bâtiment industriel sis 6 rue Etienne Lenoir – Les Herbiers : avenant n°1 au bail commercial du 7 août 2009 conclu avec la S.A.S SAMEDIA
Autorise, à compter du 1er mai 2012, la société SAMEDIA à partager une partie des locaux avec la société CARBODIAMS.A.S, dont l'activité a été transférée sur le site des Herbiers.
La société SEMADIA demeure seule responsable de l'exécution des clauses et conditions du bail commercial actuel et en particulier du paiement des loyers.

Décision n°64 du 2 mai 2012 :
Logement d'habitation/Appartement situé au 1er étage de l'immeuble sis 5 rue Jean Huteau - Les Herbiers : bail d'habitation conclu avec M. et Mme MONJAL
Donne à bail à loyer à M. et Mme MONJAL un appartement d'environ 130 m² situé au 1er étage, ainsi qu'un garage et une place de stationnement, ensemble situé 5 rue Jean Huteau – les Herbiers, à compter du 1er juin 2012, pour une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 650,00 €, loyer qui sera révisé chaque année au 1er juin.

Décision n°65 du 2 mai 2012 :
Bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche - Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la S.A.R.L VERRIER
Donne à bail à loyer, à titre provisoire et précaire, à la S.A.R.L. VERRIER, une partie du bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche - Les Herbiers, d'une surface d'environ 800 m², à compter du 1er juillet 2012 jusqu'au 31 août 2012, moyennant versement d'un loyer mensuel de 1 200,00 € H.T. auquel il convient d'ajouter la TVA à 19,6%.

Décision n°66 du 3 mai 2012 :
Tarifs de la programmation culturelle – saison 2012-2013
Fixe les tarifs des spectacles organisés par la Ville des HERBIERS pour la saison 2012-2013 :

TARIFS PAR SPECTACLE

- Le bourgeois gentilhomme ; Un stylo dans la tête ; Le début de la fin ; Quadrille
  Plein tarif : 32,00 € ; Tarif CE : 30,00 € ; Tarif abonné : 29,00 € ; Tarif réduit : 27,00 € ; Tarif asso : 22,00 €

- Les conjoints
  Plein tarif : 30,00 € ; Tarif CE : 28,00 € ; Tarif abonné : 27,00 € ; Tarif réduit : 25,00 € ; Tarif asso : 20,00 €

- Ensemble et séparément, Sunderland, Ailey II, Jean-Louis Trintignant
  Plein tarif : 26,00 € ; Tarif CE : 24,00 € ; Tarif abonné : 23,00 € ; Tarif réduit : 21,00 € ; Tarif asso : 16,00 €
- Jacky Terrasson
  Plein tarif : 20,00 € ; Tarif CE : 18,00 € ; Tarif abonné : 17,00 € ; Tarif réduit : 15,00 € ; Pass culture : 15,00 € ; Tarif asso : 10,00 €
- Caj Negra ; Pierre Bertrand ; Daniel Mille ; Anne Paceo ; Karim Maurice Project ; Alfio Origlio ; Da Silva ; Haendel, caro Sassone ; Mozart, opéra intime ; Vivaldi, le Vénitien ; Blanc Sev ; Bach : sonates pour flûtes ; Code Bach ; Tangos para Bach
  Plein tarif : 15,00 € ; Tarif CE : 14,00 € ; Tarif abonné : 13,00 € ; Tarif réduit : 10,00 € ; Tarif asso : 7,00 €
- Duo Clarc ; Trio de la Muerte
  Plein tarif : 7,00 € ; Tarif abonné : 5,00 € ; Tarif réduit : 5,00 € ; Pass culture : 5,00 €
- La nuit électrique ; Ensemble, unissez-moi ; Molière dans tous ses éclats ; Pss Pss
  Plein tarif : 8,00 € ; Tarif abonné : 5,00 € ; Tarif réduit : 3,00 €

TARIFS POUR LES JEUDIS DE LA TOUR

- Conférences
  Plein tarif : 5,00 € ; Tarif réduit : 3,00 €
- Concerts
  Plein tarif : 7,00 € ; Tarif réduit : 5,00 € ; Tarif élèves EMM : 3,00 €

ABONNEMENTS

- Abonnement RENDEZ-VOUS AU THEATRE : 70,00 €
  Les conjoints (20,00 €) ; Le bourgeois gentilhomme (30,00 €) ; Sunderland (20,00 €)
- Pass Festival JAZZ A LA TOUR : 70,00 €
  Caj Negra, Pierre Bertrand (15,00 €) ; Anne Paceo (10,50 €) ; Karim Maurice Project (12,00 €) ; Jacky Terrasson (18,50 €) ; Daniel Mille (14,00 €) ; Duo Clarc (0,00 €) ; Trio de la Muerte (0,00 €)
- Pass D'TOUR CLASSIQUE : 36,00 €
  Haendel, caro Sassone (12,00 €) ; Mozart, opéra intime (12,00 €) ; Vivaldi, le Vénitien (12,00 €)
- Pass COMME BACH A LA TOUR : 36,00 €
  Bach : sonates pour flûtes (10,50 €) ; Code Bach (10,50 €) ; Tangos para Bach (15,00 €)
- Abonnement YOUPI, ON SORT ! : 16,00 €
  La nuit électrique (4,00 €) ; Ensemble, unissez-moi ! (4,00 €) ; Molière dans tous ses éclats (4,00 €) ; Pss Pss (4,00 €)

<u>Décision n°67 du 3 mai 2012</u> :

Bureau premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la S.A.R.L A.B.C.P COMPETENCES

Donne à bail à loyer, à titre provisoire et précaire, à la S.A.R.L A.B.C.P COMPETENCES, un bureau d'une surface de 13,08 m², ainsi que l'accès aux parties communes, ensemble situé au 1er étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers, à compter du 16 mai 2012 et pour une durée de 24 mois, moyennant versement d'un loyer mensuel de 142,17 € et un montant mensuel de charges de 14,50 €. Le loyer sera révisé annuellement à la date anniversaire de prise à effet du bail dérogatoire.

<u>Décision n°68 du 11 mai 2012</u> :

Modification de la sous-régie de recettes du centre culturel municipal

Modifie l'article 3 de la décision du 6 janvier 2011.

Les recettes de la sous-régie sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques bancaires ou postaux,
- Numéraire
- Chèques d'accompagnement personnalisé (Pass-Culture, chèque découverte, chèque citoyen)

- Carte bancaire sur place

Elles seront perçues contre remise à l'usager de billets pour la billetterie et d'une quittance à souche pour les autres recettes diverses.

Décision n°69 du 14 mai 2012 :

Résiliation de la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels du 7 mars 2012 conclue avec la S.A.R.L. FREMER

Résilie par avenant la convention d'occupation d'une partie du jardin de Coria.

Décision n°70 du 21 mai 2012 :

Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Vendée Les Herbiers Football

Met à disposition de l'association Vendée Les Herbiers Football, le vendredi 15 juin 2012 à titre gracieux, l'atelier n° 20 du Parc de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers et les espaces extérieurs du site de la Gare.

Décision n°71 du 21 mai 2012 :

Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la Gare sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : contrat de location conclu avec l'association Les Herbiers Vendée Basket

Loue à l'association Les Herbiers Vendée Basket l'atelier n°20 du Parc de la Gare, sis rue du 11 novembre 1918 ainsi que les espaces extérieurs du site de la Gare, du 13 au 14 octobre 2012, moyennant le versement à la Ville de la somme de 300 € H.T. (TVA à 19,6 % en sus).

Décision n°72 du 22 mai 2012 :

Local n°12 du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : Avenant n°5 à la convention du 26 juin 2003 conclue avec la S.A.R.L APT'IMMO

Proroge la convention d'occupation du 26 juin 2003 modifiée par avenants pour l'occupation du locale n°12 situé au 1er étage du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers, au profit de la S.A.R.L APT'IMMO jusqu'au 25 juin 2014, moyennant versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 486,98 € H.T. pour la période allant du 26 juin 2012 au 25 juin 2013.

Pour la période du 26 juin 2013 au 25 juin 2014, l'indemnité d'occupation mensuelle sera révisée selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE (4ème trimestre 2012).

Décision n°73 du 22 mai 2012 :

Participation pour le financement de l'assainissement collectif- fixation des tarifs - modification de la décision municipale n° 145 du 5 décembre 2011

Modifie la décision municipale n°145 du 5 décembre 2011.

Les dispositions relatives au raccordement à l'égout sont applicables jusqu'au 30 juin 2012.

Fixe les tarifs relatifs à la Participation d'Assainissement Collectif, applicable à compter du 1er juillet 2012 :

Participation d'Assainissement Collectif	**Tarif 2012**
- Pour un logement d'habitation	1 050,00 €
- Pour un immeuble collectif ou copropriété verticale ou horizontale logement	560,00 €
- Pour un hôtel :	
. Forfait	1 050,00 €
. Par chambre créée	56,00 €
- Pour les bureaux et commerces :	
. Forfait de base pour les créations de 0 à 100 m² de surface de plancher (du 01/07/2012 au 31/12/2012)	1 050,00 €
. Par tranche de 100 m² supplémentaires	56,00 €

- Pour les dépôts ou ateliers de type artisanal ou industriel :
  . Forfait de base pour les créations de 0 à 500 m² de surface de plancher ..... 1 050,00 €
  (du 01/07/2012 au 31/12/2012)
  . Par tranche de 100 m² supplémentaires ..... 56,00 €

Décision n°74 du 22 mai 2012 :
Garages n°11 et n°13 sis rue du Pont de la Ville – Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec la SCP DABLEMONT-DE BLANDERE/Les Herbiers
Met à disposition de la SCP DABLEMONT- DE BLANDERE les garages n°11 et 13 cadastrés section AE n°188 et 189, situés rue du Pont de la Ville – Les Herbiers, à compter du 1er juin 2012 pour une durée d'un an moyennant versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 64,11 €.

Décision n°75 du 22 mai 2012 :
Convention de mise à disposition de terrains pour l'accueil d'un cirque près de l'Ecole d'Ardelay
Met à disposition du cirque MALONE BOSTOK des parcelles H 2879 et H 2888 PORTION, sises près de l'école privée d'Ardelay – Les Herbiers, du 26 au 30 mai 2012, soit pour une durée de 5 jours moyennant versement d'une indemnité d'occupation de 89 € par journée de représentation, soit 178 € au total.

Décision n°77 du 25 mai 2012 :
Tarifs des restaurants scolaires - année 2012-2013
Fixe les tarifs des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2012-2013 :

	Facturation abonnement	Ticket
Maternelle	2,58 €	2,88 €
Elémentaire	3,09 €	3,41 €
Contribution panier repas	1,00 €	1,00 €
Adulte	5,10 €	
Personnel de l'Education Nationale	5,10 €	

Les stagiaires fréquentant l'établissement comme lieu de stage seront facturés 2€ par repas pris au restaurant scolaire.
Les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2012-2013 s'appliqueront également aux gens du voyage.

Décision n°78 du 30 mai 2012 :
Local n°11 du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : avenant n°9 à la convention du 28 mai 2004 conclu avec EUROPEDEN
Proroge au profit du Centre de Formation EUROPEDEN la convention d'occupation du 28 mai 2004 modifiée par avenants pour l'occupation du local n°11 situé au 1er étage du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers, jusqu'au 31 mai 2013, moyennant versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 335,52 € H.T. à laquelle il y a lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur à ce jour.

Décision n°79 du 31 mai 2012 :
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement - fixation du tarif
Fixe, à partir du 1er juin 2012, à 5 190 € le tarif pour la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement

Décision n°80 du 7 juin 2012 :
Garage n°17 sis rue du Pont de la Ville - Les Herbiers : convention d'occupation précaire conclue avec M. Jean-Pierre FONTENEAU
Met à disposition de M. Jean-Pierre FONTENEAU, à titre provisoire et précaire, le garage n°17 situé rue du Pont de la Ville, aux Herbiers, du 11 juin au 31 décembre, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 30,00 €. L'indemnité du mois de juin sera calculée au prorata, soit du 11 au 30 juin.

Décision n°81 du 7 juin 2012 :
Tarifs d'animation - Régie de recettes du service animation jeunesse
Fixe les tarifs des activités organisées par le Service Animation Jeunesse :

SEJOURS	DATE	TARIF
Surf et Vent – Olonne-sur-mer	Du 10/07/12 au 12/07/12	80,00 €
eau et sensation – lathus – saint remy (86)	Du 16/07/12 au 20/07/12	130,00 €

STAGES ET ACTIVITES	DATE	TARIF
Réalisation d'une émission TV insolite – Les Herbiers	Les 9, 10, 12 et 13/07/12	5,00 €
Création d'un tabouret en carton – Les Herbiers	Les 10, 12 et 13/07/12	10,00 €
Karting Philippe Alliot – La Roche sur Yon	Le 11/07/12	24,00 €
Création autour des nœuds – Les Herbiers	Du 16/07/12 au 17/07/12	10,00 €
Monkey Forest – Saint Molf (44)	Du 18/07/12 au 19/07/12	36,00 €
Un Goûter Presque Parfait – Les Herbiers	Du 19/07/12 au 20/07/12	5,00 €
Création d'un vanity – Les Herbiers	Les 24, 26 et 27/07/12	10,00 €
Pêche – Les Herbiers	Les 24, 26 et 27/07/12	10,00 €
Initiation aux arts du cirque – Les Herbiers	Du 24/07/12 au 27/07/12	25,00 €
Sortie Atlantic Toboggan – St Hilaire de Riez	Le 25/07/12	20,00 €
Fabrication du jeu Tock – Les Herbiers	Du 30/07/12 au 31/07/12	5,00 €
Sortie équitation voltige – Nesmy	Le 01/08/12	15,00 €
Accrobranche Indian Forest – Moutiers les Mauxfaits	Le 08/08/12	22,00 €
Scrapbooking journal intime – Les Herbiers	Les 7, 9 et 10/08/12	10,00 €
Réalisation d'une émission TV insolite – Les Herbiers	Les 13, 14 et 16/08/12	5,00 €
Création d'une maquette d'avion en bois – Les Herbiers	du 20/08/12 au 21/08/12	12,00 €
Paintball – Olonne sur mer	Le 22/08/12	25,00 €

Aucune réduction n'est prévue pour l'ensemble des activités sauf les séjours « Surf et Vent » (8 € de réduction pour chaque action de cohésion, dans un maximum de 3 actions) et « Eau et sensation » (8 € de réduction pour chaque action de cohésion, dans un maximum de 5 actions)

Décision n°82 du 8 juin 2012 :
Ateliers-relais n°8 et n°9 sis 43 et 45 rue Denis Papin - Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d'occupation du 30 juin 2010 conclue avec la S.A.R.L SAM-EQUIPEMENTS
Proroge l'occupation des ateliers-relais n° 8 et 9 sis 43 et 45 rue Denis Papin – Les Herbiers, au profit de la SARL SAM EQUIPEMENTS, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 976,00 € pour la période du 01/07/2012 au 30/06/2013.

Décision n°83 du 12 juin 2012 :
Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Backwards"
Met à la disposition du groupe "Backwards" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°84 du 12 juin 2012 :
Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Old Rip Van Winkle"
Met à la disposition du groupe "Old Rip Van Winkle" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°85 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Dickbrigade"

Met à la disposition du groupe "Dickbrigade"une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°86 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Sore Breathing Cold"

Met à la disposition du groupe "Sore Breathing Cold" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°87 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Scumbag"

Met à la disposition du groupe "Scumbag" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°88 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Panic Rock"

Met à la disposition du groupe "Panic Rock" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°89 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Homesick Blue"

Met à la disposition du groupe "Homesick Blue" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°90 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe de M. Medhi EL MARZOUKI

Met à la disposition du groupe de M. Medhi EL MARZOUKI une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°91 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "BBC SOUND BOX"

Met à la disposition du groupe "BBC SOUND BOX" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°92 du 12 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe "Musselmen"

Met à la disposition du groupe "Musselmen" une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°93 du 14 juin 2012 :

Occupation privative du domaine public - Fixation des tarifs

Fixe les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasse des cafés et restaurants : terrasses ouvertes : 2,00 € / m² / mois ; terrasses semi-ouvertes : 2,50 € / m² / mois ; terrasses couvertes : 3,50 € / m² / mois

Décision n°94 du 15 juin 2012 :
Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la Société FERS / CHOLET
Cède à l'entreprise FERS, à Cholet, 4,8 tonnes de ferraille au prix de 816 € (170 € / tonne)

Décision n°95 du 12 juin 2012 :
Bureaux premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun conclu avec l'Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social (A.R.E.A.M.S)
A compter du 1et juillet 2012 l'Association Ressources pour l'Accompagnement Médicosocial et Social (A.R.E.A.M.S) se substitue dans les droits et obligations de l'association Sauvegarde 85.

Décision n°96 du 19 juin 2012 :
Bureaux sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : bail conclu avec l'association des assistantes maternelles
Donne bail à loyer, à compter du 1er juillet 2012 pour une durée d'un an renouvelable, sans excéder 12 ans, à l'association des assistantes maternelles un ensemble situé 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers, comprenant un bureau de 62 m² et un accès à la cour intérieure à usage commun avec les autres occupants, moyennant un loyer mensuel de 110 € H.T., auquel il y a lieu d'ajouter la TVA à 19,6%.

Décision n°97 du 19 juin 2012 :
Atelier-relais n°6 sis 39 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°3 à la convention d'occupation du 26 mai 2008 conclue avec la S.A.R.L SM Rondeau
Proroge au profit de la S.A.R.L SM Rondeau, l'occupation du l'atelier-relais n°6 sis 39 rue Denis Papin – Les Herbiers, jusqu'au 30 juin 2013, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 641 € H.T. du 01/07/2012 au 30/06/2013

Décision n°98 du 19 juin 2012 :
Tarifs des forfaits pour les « Jeudis de la Tour des Arts » - Tour des Arts sise Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers
Instaure un système d'abonnement pour la saison culturelle 2012-2013 :
Le cycle des 6 conférences sur l'Histoire de l'Art : 20 € (10 € pour les élèves de l'Ecole de Peinture des Herbiers) ; la série des 5 concerts des Jeudis de la Tour : 20 € ; Pass annuel des Jeudis de la Tour (11 RDV pour la saison) : 35 €.

Décision n°99 du 21 juin 2012 :
Bureau n°6 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : Bail dérogatoire conclu avec la S.A.S C3 Consultants Atlantique
Donne à bail à loyer, du 1er juillet au 31 décembre 2012, à la SAS C3 CONSULTANTS ATLANTIQUE, le bureau n°6 situé au 1er étage de l'immeuble de bureaux sis 5 rue Château Gaillard, moyennant un loyer mensuel de 446,52 € et une provision sur charges mensuelle de 14,88 €.

Décision n°100 du 26 juin 2012 :
Logement d'habitation sis 10 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°5 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Yann VIOLLEAU
Poursuit la location du logement d'habitation sis 10 rue de la Guerche aux Herbiers, au profit de M. Yann VIOLLEAU, jusqu'au 31 décembre 2012.

Décision n°101 du 26 juin 2012 :
Logement d'habitation sis 12 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°2 à la convention d'occupation précaire conclue avec Mme Pascale BARON
Poursuit la location du logement d'habitation sis 12 rue de la Guerche aux Herbiers, au profit de Mme Pascale BARON, jusqu'au 31 décembre 2012.

Décision n°102 du 26 juin 2012 :

Logement d'habitation sis 14 rue de la Guerche - Les Herbiers : avenant n°4 à la convention d'occupation précaire conclue avec M. Carl BARRAUD

Poursuit la location du logement d'habitation sis 14 rue de la Guerche aux Herbiers, au profit de M. Carl BARRAD, jusqu'au 31 décembre 2012.

Décision n°103 du 26 juin 2012 :

Immeuble sis 2 rue des Bénédictins - Les Herbiers : avenant n°2 au bail conclu avec l'association O.G.E.C du Petit Bourg/Les Herbiers

Proroge la location de l'immeuble sis 2 rue des Bénédictins - Les Herbiers à l'association O.G.E.C du Petit Bourg / Les Herbiers jusqu'au 30 juin 2013, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 384,21 €

Décision n°104 du 26 juin 2012 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie - site de l'Etenduère - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe de M. Teddy MADDONINI

Met à la disposition du groupe de M. Teddy MADDONINI une salle de 20m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, du 9 juillet au 31 décembre 2012, moyennant une indemnité d'occupation de 10 €.

Décision n°105 du 26 juin 2012 :

Centre de formation sis 8 rue Etienne Lenoir - Les Herbiers : bail commercial conclu avec l'association AFT IFTIM FORMATION CONTINUE

Consent à l'association AFT IFTIM FORMATION CONTINUE, à compter du 1er juillet 2012, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer mensuel de 4 500 € HT, un bail commercial pour un ensemble immobilier sis 8 rue Etienne Lenoir – zone du Bois Joly – Les Herbiers, comprenant un bâtiment de 931,05 m², un local extérieur de 94 m², un parking de 62 places, une piste enseignement conduite, et met à sa disposition le quai du bâtiment 33 rue de la Guerche et une portion de terrain d'environ 400 m².

Décision n°106 du 27 juin 2012 :

Immeuble sis 2 rue des Bénédictins - Les Herbiers : avenant n°2 à la convention de mise à disposition conclue au profit de l'association Familles Rurales/Les Herbiers

Proroge la mise à disposition à titre gracieux de l'immeuble sis 2 rue des Bénédictins aux Herbiers à l'association Familles Rurales jusqu'au 30 juin 2013.

Décision n°107 du 28 juin 2012 :

Atelier sis 21 rue Gâte Bourse - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Amis Sans Frontière

Met à disposition de l'association Amis Sans Frontière un local de stockage de 60m² situé 21 rue Gâte Bourse aux Herbiers, à titre gracieux, du 2 juillet 2012 au 1er juillet 2014.

Décision n°108 du 28 juin 2012 :

Vente de matériaux ferreux et non ferreux à la S.A.R.L BAUDON ROUVREAU Recyclage

Cède à la SARL BAUDON ROUVREAU RECYCLAGE, 2 Rue Etienne Lenoir – BP222 - 85502 LES HERBIERS Cedex, 330 kg de câbles PVC en alu au prix de 0,30 € / kg, en exonération de TVA, soit la somme de 99,00 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012 :

1. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée et à l'unanimité, décide de transformer les emplois suivants :

- un directeur technique culturel de catégorie A en 1 technicien principal 1ère classe,
- un assistant socio-éducatif principal en un agent social de 2ème classe.

2. **VERSEMENT D'UNE AIDE ATTRIBUEE PAR LE FIPHP**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, autorise, à l'unanimité, le reversement à l'agent du montant de cette aide de 3 244,58 € allouée par le FIPHFP, et impute la dépense sur le budget principal 2012 – compte 020-6488.

3. **MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE AUX AGENTS NON TITULAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte, à l'unanimité, les modifications d'attribution de l'IAT aux agents non titulaires applicables à compter du 1er juin 2012, et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes les pièces relatives à la mise en en œuvre de cette modification.

4. **CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A LA TIBOURGERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, vote, à l'unanimité, neuf conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (J.M. GIRARD, O. PINEAU, J.M. GRIMAUD, R. SARRAZIN, T. COUSSEAU, M.B. JACQUES, J. LIARD, J.P. RICHOU, J.Y. TRICOT), une nouvelle autorisation de programme "Construction d'un groupe scolaire à la Tibourgère" :

N° et intitulé de l'AP		Montant global de l'AP	Crédits de paiement			
			2 012	2 013	2 014	2 015
GSTIB 9201201	Construction groupe scolaire Tibourgère	**4 540 000,00**	45 000,00	435 000,00	3 000 000,00	1 060 000,00

5. **BUDGET 2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, approuve, à l'unanimité, cinq conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (T. COUSSEAU, M.B. JACQUES, J. LIARD, J.P. RICHOU, J.Y. TRICOT), le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2012.

6. **PARTICIPATIONS AU SYDEV ET A VENDEE EAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité, le versement des participations suivantes dont les crédits sont prévus au budget 2012 et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les conventions à intervenir.

Objet	Montant des travaux	Participation de la commune		Imputation
		%	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
Desserte DABLEMONT	**4 421.00 €**		**2 839.00 €**	824 - 204172
Extension réseau basse tension	3 956.00 €	60%	2 374.00 €	
Réseau téléphonique	465.00 €	100%	465.00 €	
TOTAL GENERAL	4 421.00 €		**2 839.00 €**	

Objet	Montant des travaux	Participation de la commune		Imputation
		%	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
Borne de puisage rue du 11 novembre	**3 588.08 €**		**1 794.05 €**	822 - 204172
Extension réseau	3 588.08 €	50%	1 794.05 €	
BUDGET LOTISSEMENTS				
ZI du Bois-Joly	**3 358.80 €**		**1 679.40 €**	01 - 605
Extension réseau	3 358.80 €	50%	1 679.40 €	
TOTAL GENERAL	6 946.88 €		**3 473.45 €**	

7. FINANCEMENT DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS PLACE DES DROITS DE L'HOMME AUX HERBIERS - GARANTIES D'EMPRUNTS A VENDEE LOGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte, à l'unanimité, les dispositions ci-après :

Article 1 : ACCORD DU GARANT

La Commune des Herbiers accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 400 300 euros souscrits par Vendée Logement auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 8 logements, Place des Droits de l'Homme aux Herbiers.

Article 2 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PRÊT

Prêt PLUS :

- Montant du prêt : 308 720 euros
- Durée totale du prêt : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt PLAI :

- Montant du prêt : 91 580 euros
- Durée totale du prêt : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : LA GARANTIE EST APPORTEE AUX CONDITIONS SUIVANTES :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Vendée Logement, dont l'emprunteur ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Vendée Logement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

8. **FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS ZONE DU GRAND FIEF AUX HERBIERS - GARANTIE D'EMPRUNT A VENDEE LOGEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte, à l'unanimité, les dispositions ci-après :

Article 1 : ACCORD DU GARANT
La Commune des Herbiers accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 78 000 euros souscrit par Vendée Logement auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Ce prêt est destiné à financer la construction de 52 logements situés zone du Grand Fief aux Herbiers.

Article 2 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PRÊT
Prêt PLAI :

- Montant du prêt : 78 000 euros
- Durée totale du prêt : 33 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb
- Taux annuel de progressivité : de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Article 3 : LA GARANTIE EST APPORTEE AUX CONDITIONS SUIVANTES :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Vendée Logement, dont l'emprunteur ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Vendée Logement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

9. FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS A LA ROCHE THEMER AUX HERBIERS – GARANTIES D'EMPRUNTS A LA SA HLM LE VAL DE LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte, à l'unanimité, les dispositions ci-après :

Article 1 : La commune des Herbiers accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 692 000 € souscrit par la SA HLM le Val de Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts PLUS et PLAI sont destinés à financer la construction de 6 logements situés à La Roche Thémer aux Herbiers.

Article 2 : Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

	Prêt PLUS	**Prêt PLUS Foncier**	**Prêt PLAI**	**Prêt PLAI Foncier**
Montant	310 000 €	100 000 €	230 000 €	52 000 €
Quotité garantie 30% soit	93 000 €	30 000 €	69 000 €	15 600 €
Nombre de logements	4	4	2	2
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Livret A + 0,60 pts	Livret A + 0,60 pts	Livret A - 0,20 pts	Livret A - 0,20 pts
Échéances	Annuelles	Annuelles	Annuelles	Annuelles
Durée de préfinancement	De 3 à 18 mois maximum	De 3 à 18 mois maximum	De 3 à 18 mois maximum	De 3 à 18 mois maximum
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,50% maximum	de 0 à 0,50% maximum	de 0 à 0,50% maximum	de 0 à 0,50% maximum
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%			

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ou 50 ans, à hauteur de la somme de 207 600 €. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Val de Loire, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Val de Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

10. FONDS D'ANIMATION DU MARCHE SAINT PIERRE – MODALITES DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, fixe, à l'unanimité, la subvention globale à verser à l'UCAH pour la gestion du fonds d'animation du marché Saint Pierre comme suit:

- reversement de la majoration de 10 % perçue sur les droits de place auprès des commerçants,
- versement d'une contribution municipale égale au montant de la majoration plafonnée à 1 500 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année sur le compte 91-6574 du budget principal.

11. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, donne son accord, à l'unanimité, aux subventions ci-dessous :

Nom de l'association	Montant	Imputation
Subventions sociales		
CULTURE ET LIBERTE	160,00 €	025 - 6574
ADMR LES HERBIERS DONJON ET MOULIN	32 000,00 €	025 - 6574
Sous-total	**32 160,00 €**	
Subventions administratives		
AMICALE CONSEIL DES SAGES	1 000,00 €	0211 - 6574
COMITE D'ORGANISATION DU CHRONO	60 000,00 €	94 1 - 6574
Sous-total	**61 000,00 €**	
TOTAL	**93 160,00 €**	

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder aux mandatements correspondants, décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012 et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

12. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, donne son accord, à l'unanimité, aux subventions ci-dessous, autorise le Maire à procéder aux mandatements correspondants, décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012 et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Nom de l'association	Montant	Imputation
ATELIER VOCAL	1 000,00 €	33 - 6574
LA FAUSSE COMPAGNIE	1 000,00 €	33 - 6574
THEATRE DU STRAPONTIN	5 500,00 €	33 - 6574
APEMM	450,00 €	33 - 6574
LES CYCLADES	33 000,00 €	33 - 6574
ARABESQUE	6 800,00 €	33 - 6574
ENTRECHATS	2 000,00 €	33 - 6574

ECHO OPTIQUE	1 000,00 €	33 - 6574
AMIS DE LA GRAINETIERE	1 000,00 €	33 - 6574
BAND'HARMONIE (FANFARE JEANNE D'ARC)	3 214,00 €	33 - 6574
VOLUMES	1 000,00 €	33 - 6574
TOTAL	**55 964,00 €**	

13.ZONE D'ACTIVITES EKHO 4 – CESSION D'UN LOT AU GROUPE JEAN ROUYER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité :

- la cession du lot cadastré section YT n°252, d'une contenance de 18 040 m², au groupe Jean ROUYER ou toute autre société (liée au groupe Jean ROUYER) s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 25 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 21,33 € / m²) et aux conditions sus-indiquées,
- d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat) une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- d'autoriser l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature authentique de vente,
- de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente dont la signature devra intervenir avant le 16 décembre 2012 (à défaut, l'offre de vente deviendra caduque).

14.ZONE D'ACTIVITES LA PEPINIERE – CESSION D'UN TERRAIN A L'ENTREPRISE LUC MERLET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité :

- la cession du terrain cadastré section C n° 4755, d'une contenance de 36a 29ca, à l'entreprise LUC MERLET ou toute autre société (liée à Luc MERLET) s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 9 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 5,31 € / m²),
- d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant) une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- d'autoriser l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature authentique de vente,
- de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente dont la signature devra intervenir avant le 16 décembre 2012 (à défaut, l'offre de vente deviendra caduque).

15.ZONE D'ACTIVITES LA PEPINIERE – CESSION D'UN TERRAIN A L'ATELIER METAL CONCEPT – ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 14 DU 19 SEPTEMBRE 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité :

- l'abrogation de la délibération n° 14 du 19 septembre 2011,
- la cession du terrain cadastré section C n° 4808, d'une contenance de 55a 82ca, à l'entreprise Atelier Métal Concept ou toute autre société (liée à l'Atelier Métal Concept) s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 10 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 6,31 € / m²) et aux conditions sus-indiquées,
- d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant) une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une

portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),

- d'autoriser l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature authentique de vente,
- de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente dont la signature devra intervenir avant le 16 décembre 2012 (à défaut, l'offre de vente deviendra caduque).

16.ZONE D'ACTIVITES LA BUZENIERE – CESSION D'UN TERRAIN A L'ENTREPRISE S M RONDEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité :

- la cession du terrain cadastré section AS n° 56, d'une contenance de 14a 35ca, à une S.C.I. en cours de constitution (création par M. RONDEAU), moyennant le prix global de 15 000 € HT (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge globale HT de 3233 €),
- d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant) une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- d'autoriser l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature authentique de vente,
- de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes pièces nécessaires, notamment un avant-contrat, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers (retenue par M. RONDEAU) étant chargée de la rédaction de l'acte de vente dont la signature devra intervenir avant le 16 décembre 2012 (à défaut, l'offre de vente deviendra caduque).

17.ZAC DU GRAND FIEF – CESSION D'UN TERRAIN A LA S.C.I PLANUS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité :

- la cession à la SCI PLANUS, d'une bande de terrain cadastrée section AH n°661 - 662, d'une contenance globale de 03a 34ca, aux conditions indiquées ci-dessus,
- d'autoriser les acquéreurs à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- de laisser à la charge des acquéreurs tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes pièces nécessaires (notamment un avant-contrat), l'étude de Mes DABLEMONT – DE BLANDERE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

18.INSTITUTION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, institue, à l'unanimité, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1er juillet 2012, les montants étant définis ultérieurement par décision municipale.

19.INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS COLLECTIVE AVEC RESEAU DE CHALEUR – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION DE L'ACTION "ETUDE DE PRODUCTION D'ENERGIE A PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX"

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide à l'unanimité :

- de confier la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois collective avec réseau de chaleur, au SyDEV pour un coût prévisionnel de 5 440 € HT,
- de financer cette étude à hauteur de 20 % du coût réel HT,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint chargé du Développement et des Ressources Techniques, à signer le projet de convention relatif aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action "Etude de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les bâtiments communaux".

20. ENQUETE PUBLIQUE – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée et à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et marins, pour l'aménagement de la place des Droits de l'Homme.

21. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PUBLIQUE A LA TIBOURGERE – APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité, neuf conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (J.M. GIRARD, O. PINEAU, J.M. GRIMAUD, R. SARRAZIN, T. COUSSEAU, M.B. JACQUES, J. LIARD, J.P. RICHOU, J.Y. TRICOT) :

- d'approuver le programme général pour une estimation du coût prévisionnel des travaux fixée à 3 000 000 € H.T.,
- le lancement d'une procédure de concours conformément à la législation en vigueur,
- d'approuver les modalités de la composition du jury du concours,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer les pièces nécessaires au déroulement de la procédure.

22. MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité:

- d'approuver le projet d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme,
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises,
- d'approuver le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché de travaux (séparé par lots) selon la procédure adaptée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation de celui-ci,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer toutes pièces relatives à la passation du marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

23. CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ENFANCE A ARDELAY – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un centre d'accueil enfance à Ardelay du lot 4 : couverture / étanchéité, décrit ci-dessus, et autorise le Maire ou le 1er Adjoint à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

24. ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN – LA MARIERE – APPARTENANT A M. ET MME CHARBONNEAU – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, décide, à l'unanimité, l'acquisition d'une portion de la parcelle C 330 (34 m² environ) qui sera intégrée dans le domaine public routier communal, et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer tous actes nécessaires, les frais étant à la charge du cédant.

25. SUBVENTIONS KILOMETRIQUES AUX CLUBS NATIONAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, donne son accord, à l'unanimité, aux subventions suivantes, autorise le Maire à procéder aux mandatements correspondants, décide que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 40 1-6574 SUBDEPL du budget primitif 2012, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Les clubs de Volley-ball, de Hand-ball et de Football ont fait parvenir la liste des déplacements pour les championnats nationaux et sollicitent le versement de la subvention correspondante, suivant le barème établi par le Conseil municipal, soit :
*Tarif SNCF 2ème classe groupe : 0,1268 + 20 % = **0,1522 €***

➢ *VENDEE VOLLEY-BALL CLUB HERBRETAIS :*
*Nombre de joueurs 12 + 1 accompagnateur soit 13 x 0,1522 = **1,98 € du km***

DEPLACEMENTS	DISTANCE ALLER-RETOUR	FRANCHISE	RESTE SUBVENTIONNABLE
Seniors masculins N2			
SOCHAUX (25)	1 616 km	400 km	1 216 km
DUNKERQUE (59)	1 278 km	400 km	878 km
BRIVE (19)	822 km	400 km	422 km
BEAUVAIS (60)	922 km	400 km	522 km
CONFLANS (78)	784 km	400 km	384 km
CHARENTON (78)	760 km	400 km	360 km
MONTPELLIER (34)	1 546 km	400 km	1 146 km
HALLUIN (59)	1 232 km	400 km	832 km
PARIS (75)	762 km	400 km	362 km
FREJUS (83)	2 182 km	400 km	1 782 km
CALAIS (62)	1 196 km	400 km	796 km
CANTELEU-MAROMME (76)	776 km	400 km	376 km
MENDE (48)	1 328 km	400 km	928 km
TOTAL			**10 004 km**

Soit une subvention individuelle de : 10 004 km x 1,98 € = 19 807,92 €

➢ *LES HERBIERS VENDEE HANDBALL :*
*Nombre de joueurs 12 + 1 accompagnateur soit 13 x 0,1522 = **1,98 € du km***

Soit une

DEPLACEMENTS	DISTANCE ALLER-RETOUR	FRANCHISE	RESTE SUBVENTIONNABLE
Seniors féminins N2			
ARQUES (59)	1234 km	400 km	
PLOUAGAT (22)	618 km	400 km	
LOCMARIA (56)	526 km	400 km	
GRANDVILLE (50)	598 km	400 km	
CHERBOURG (50)	844 km	400 km	444 km
LANESTER (56)	488 km	400 km	
COLOMBELLES (14)	674 km	400 km	
BOLBEC (50)	810 km	400 km	
LANDI/LAMPAUL (29)	810 km	400 km	
TOTAL			**3 002 km**

subvention individuelle de : 3 002 km x 1,98 € = 5 943,96 €

➢ ***VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL :***

Nombre de joueurs 14 + 1 accompagnateur soit 15 x 0,1522 = ***2,28 € du km***

DEPLACEMENTS	*DISTANCE ALLER-RETOUR*	*FRANCHISE*	*RESTE SUBVENTIONNABLE*
CFA			
PLABENNEC (29)	*766 km*	*400 km*	*366 km*
LE HAVRE (76)	*870 km*	*400 km*	*470 km*
AVRANCHES (50)	*530 km*	*400 km*	*130 km*
PONTIVY (56)	*484 km*	*400 km*	*84 km*
ROMORANTIN (41)	*518 km*	*400 km*	*118 km*
LA VITREENNE (35)	*410 km*	*400 km*	*10 km*
LORIENT (56)	*492 km*	*400 km*	*92 km*
CAEN (14)	*666 km*	*400 km*	*266 km*
CONCARNEAU (29)	*594 km*	*400 km*	*194 km*
PACY VALLEE (27)	*728 km*	*400 km*	*328 km*
MANTES (78)	*756 km*	*400 km*	*356 km*
VIRY CHATILLON (91)	*742 km*	*400 km*	*342 km*
			2 756 km
CFA2			
ST PRYVE ST HILAIRE (45)	*650 km*	*400 km*	*250 km*
COGNAC (16)	*406 km*	*400 km*	*6 km*
CHARTRES (28)	*588 km*	*400 km*	*188 km*
TRELISSAC (24)	*870 km*	*400 km*	*470 km*
TOURS (37)	*418 km*	*400 km*	*18 km*
ST JEAN LE BLANC (45)	*650 km*	*400 km*	*250 km*
LIMOGES (87)	*642 km*	*400 km*	*242 km*
			1 424 km
TOTAL			***4 180 km***

Soit une subvention individuelle de 4 180 km x 2,28 € = 9 530,40 €

TOTAL DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS KILOMETRIQUES 2011

VENDEE VOLLEY-BALL CLUB HERBRETAIS	*19 807,92 €*
LES HERBIERS VENDEE HAND-BALL	*5 943,96 €*
LES HERBIERS VENDEE FOOTBALL	*9 530,40 €*
TOTAL	***35 282,28 €***

26. SUBVENTIONS "HAUT-NIVEAU" AUX CLUBS NATIONAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, donne son accord, à l'unanimité, à la répartition ci-dessous, autorise le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012 au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports - compte 40 1-6574-SUBHAUTNIV et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

FOOTBALL MASCULIN VHF – CFA MASCULIN	25 088 €
FOOTBALL MASCULIN VHF – CFA2 MASCULIN	16 128 €
VOLLEY MASCULIN VVBCH – N1 MASCULIN	18 432 €
HAND FEMININ LHVH – N3 FEMININE	3 072 €
ARDY POOL – N2 MASCULIN	1 024 €
TOTAL	**63 744 €**

27. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - REPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, donne son accord, à l'unanimité, aux subventions suivantes, autorise le Maire à procéder aux mandatements correspondants, décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2012 au titre de l'enveloppe des subventions exceptionnelles réservée aux sports au compte 40 1.6574 et autorise le Maire ou le 1er adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

O.M.S. fonctionnement et promotion	8 500.00
A.C.B.V. ATHLETISME	3 029.09
AIKIDO CLUB	503.10
ALOUETTES GYM	5 906.45
A.P.H. PALETS	515.76
A.S. LYCEE JEAN XXIII	1 731.28
AS JEAN MONNET	696.19
A.S.E.P.H. ECOLE PRIVEE	392.31
A.S.E.P. ECOLE PUBLIQUE	392.31
A.S. JEAN ROSTAND	2 035.15
E.S.J.Y. COLLEGE JEAN YOLE	4 038.86
ARDY POOL BILLARD	955.75
BADMINTON HOUSE	680.36
LES HERBIERS VENDEE BASKET	5 191.07
ALOUETTES BILLARD	490.44
C.T.H. CYCLOTOURISME	810.14
ETOILE D'OR TWIRLING	2 063.64
VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL	7 014.34
LES HERBIERS VENDEE HANDBALL	2 864.49
LES HERBIERS PETANQUE	759.50
ESCRIME HERBRETAISE	1 221.64
JUDO CLUB	5 197.40
MELUSINE	503.10
MOTO CLUB HOLESHOT	2 285.22
CLUB NATATION HERBRETAIS	1 405.24
TENNIS DE TABLE TTH	2 459.32
LES PIEDS Z'AILES	806.98
ROULETTES HERBRETAISES	1 819.91
R.S.A. FOOTBALL ARDELAY	4 038.86
SOCIETE TIR HERBRETAISE	1 253.30
TENNIS CLUB HERBRETAIS	4 456.69
TUTTI FRUTTI DANSE	686.69
VENDEE VOLLEY BALL CLUB HERBRETAIS	2 658.74
VELO CLUB HERBRETAIS	1 629.98
RUGBY CLUB HERBRETAIS	2 247.24
TOTAL	81 240.54

28. ADOPTION DU REGLEMENT DES INSCRIPTIONS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée et à l'unanimité, adopte le projet de règlement des inscriptions aux restaurants scolaires municipaux applicable à la rentrée scolaire 2012-2013.

REGLEMENT DES INSCRIPTIONS
AUX RESTAURANTS SCOLAIRES MUNICIPAUX

(Délibération du Conseil municipal du 9 mai 2012)

La Ville des Herbiers a souhaité accompagner le développement des écoles en fournissant par elle-même les repas. Les repas sont donc préparés dans notre cuisine centrale et servis par le personnel municipal. **Les inscriptions et le règlement s'effectuent auprès de la Mairie**.

1. LES MODALITES D'INSCRIPTION

L'abonnement annuel complet	Votre enfant déjeune tous les jours au restaurant scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi soit 4 jours).
L'abonnement annuel non complet	Votre enfant déjeune régulièrement au restaurant scolaire un ou deux jours par semaine - par exemple tous les lundis. Ces jours doivent être fixes pour l'année. Si l'enfant déjeune en plus un autre jour dans la semaine (non compris dans l'abonnement), vous devrez acheter un ticket. En cas d'absence, vous devez impérativement fournir un bulletin d'absence et non pas mettre l'enfant au restaurant un autre jour pour "compenser".
L'abonnement temporaire	Votre enfant déjeune au restaurant scolaire pendant des périodes prévues à l'avance et pouvant dépasser une semaine - par exemple 3 semaines en novembre.
Le ticket	Votre enfant déjeune au restaurant scolaire très exceptionnellement. Votre enfant devra se faire connaître le matin en arrivant à l'école, en déposant leur ticket dans la boîte prévue à cet effet. Il est impératif de noter sur ce ticket : les nom et prénom de l'enfant, son école ainsi que la date du repas.

2. TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

L'abonnement annuel complet, non complet et temporaire	*Le ticket*
Maternelle : 2,55 €	Maternelle : 2,85 €
Primaire : 3,06 €	Primaire : 3,38 €
Panier-repas PAI : 1 €	Adulte : 5,10 €

3. L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR AVOIR ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE
L'INSCRIPTION NE POURRA PAS ETRE ENREGISTREE SI LA COMMUNE CONSTATE QUE
LA DETTE DE L'ANNEE PRECEDENTE N'EST PAS REGLEE

L'abonnement annuel complet	Par dossier d'inscription : Mairie des Herbiers disponible à Service des Affaires scolaires – Bâtiment D BP 209 - 85502 LES HERBIERS - 02 51 91 29 71 **Ou téléchargeable : www.lesherbiers.fr *(enfance/jeunesse - vie scolaire - restauration)*** à remplir et à nous renvoyer le plus rapidement possible et surtout **avant le 1 juillet 2012.** Il comprendra pour chaque élève : ✓ 1 bulletin d'inscription dûment rempli et signé (l'inscription n'est pas automatique d'une année sur l'autre, il est donc obligatoire de remplir un bulletin) sur lequel vous devrez impérativement mentionner **votre numéro d'allocataire de la CAF.** Pour les familles dont le paiement est effectué par prélèvement bancaire ✓ 1 autorisation de prélèvement dûment remplie et signée. ✓ 1 RIB - RIP – RICE si 1ère inscription
	La vente des tickets s'effectue au service des Affaires scolaires.

Toute modification de l'abonnement doit être signalée, dans la mesure du possible, avant le 20 du mois précédent.

4. LA RESILIATION DE L'ABONNEMENT

La résiliation de l'abonnement doit être réalisée auprès du service des Affaires scolaires 15 jours avant l'échéance. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

5. MODALITES DE PAIEMENT

Pour les abonnements, la perception des droits se fera par facture mensuelle **avec prélèvement automatique sur compte bancaire.** Les autorisations de prélèvement - documents joints - sont à fournir à l'inscription (accompagnée d'un RIB). Les prélèvements auront lieu à partir du 9 chaque mois pour le mois en cours. Néanmoins, les paiements par chèque ou espèce restent possibles dès réception de la facture et au plus tard le 5 de chaque mois.

Tout retard de paiement supérieur à 2 mois pourra entraîner une exclusion du restaurant scolaire et des poursuites par les services du Trésor Public.

En cas de difficultés passagères, nous vous conseillons de prendre rendez-vous rapidement avec nos services.

6. LE REMBOURSEMENT DES ABSENCES

Vous êtes remboursé à 100%	Vous êtes remboursé à 50%	Vous n'êtes pas remboursé
- Pour raison médicale de l'enfant et si l'absence est supérieure à 4 jours consécutifs (certificat médical demandé). - En cas de grève déclarée de l'Education Nationale et si la Ville n'organise pas le service minimum. - En cas d'absence connue de l'enfant et signalée dans les 48 heures au secrétariat des affaires scolaires.	- Pour raison médicale de l'enfant uniquement et les 4 premiers jours d'absences consécutifs (certificat médical demandé).	- En cas d'absence pour cause d'intempéries (neige, verglas..) - En cas d'absence pour cause d'annulation des transports par le Conseil Général. - En cas d'absence non remplacée d'un enseignant et si vous faites le choix de ramener votre enfant chez vous. - En cas de grève déclarée de l'Education Nationale et si la Ville organise le service minimum. - Toutes autres absences

b. La démarche à suivre pour obtenir le remboursement

Un bulletin d'absence établi et signé par les parents, contrôlé par l'instituteur ou le directeur de l'école doit être remis dans un délai de 10 jours après l'absence. Au-delà de ce délai, il ne sera plus pris en compte.

L'administration se réserve le droit d'effectuer tout contrôle qu'elle jugerait utile.

Les bulletins d'absence peuvent être retirés auprès du service des Affaires scolaires de la Mairie ou téléchargeable au www.lesherbiers.fr (enfance/jeunesse - vie scolaire - restauration).

En cas d'absence connue à l'avance de votre enfant, nous vous remercions de prévenir le service des Affaires scolaires au : 02 51 91 29 71 ou à l'adresse mail suivante : scolaire@lesherbiers.fr.

7. EN CAS DE MALADIE OU D'ALLERGIE DE VOTRE ENFANT

- **Aucun traitement médical ne pourra être administré par le personnel municipal.** Tout médicament trouvé sur un enfant sera confisqué, afin d'éviter tout problème. Le personnel de la Ville n'est pas habilité à donner des médicaments à votre enfant. De plus, ce médicament inconnu constitue un risque pour l'enfant et ses camarades.
- **En cas de maladie chronique ou de longue durée de votre enfant,** nous vous remercions d'en informer la Mairie ainsi que l'équipe enseignante. Une solution pourra être envisagée uniquement si les médicaments sont accompagnés d'une ordonnance médicale en cours de validité, d'une demande écrite des parents, transmis d'adulte à adulte.
- **En cas d'allergie alimentaire de votre enfant,** vous devez absolument nous prévenir avant toute inscription. Pour les enfants atteints de troubles de santé, la circulaire n°2003-135 du Ministère de l'Education Nationale du 8 septembre 2003 prévoit la mise en place d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) par le médecin scolaire.

En fonction du PAI : - soit le restaurant scolaire pourra s'adapter.

- soit un panier repas sera fourni par la famille et servi par le personnel municipal

(1 €/repas de participation aux frais de personnel et de matériel sera demandé).

Le restaurant scolaire ne prend pas en compte les régimes alimentaires pour des raisons autres que médicales. Le personnel de service, s'il en est informé par les familles, pourra dans la mesure du possible ne pas servir aux enfants les denrées indiquées. Par contre, la cuisine centrale ne peut s'engager à proposer un plat de substitution.